Charte territoriale Savoir Rouler à Vélo

Préambule :

L'objectif de cette charte est de formaliser les modalités de déploiement en Loire-Atlantique du programme "Savoir Rouler à Vélo" afin que les enfants de 6 à 11 ans puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

La loi d'orientation des mobilités a inséré dans le code de l'éducation un article L. 312-13-2 relatif à l'apprentissage du "Savoir Rouler à Vélo" (SRAV destiné aux enfants de 6 à 11 ans). Cet apprentissage à l'issue duquel des attestations sont délivrées peut s'effectuer sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Le SRAV poursuit trois enjeux :

- **un enjeu de sécurité**, en renforçant les conditions de sécurité de la pratique du vélo, en autonomie, sur la voie publique, chez les enfants de 6 à 11 ans. C'est une déclinaison directe de la mesure 10 du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 9 janvier 2018 qui définissait les contours du SRAV ;
- **un enjeu de développement des mobilités actives** dans le cadre Plan vélo et mobilités actives, annoncé par le Premier ministre le 14 septembre 2018. L'objectif de ce plan est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et d'atteindre 9 % des déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le Programme "Savoir Rouler à Vélo" encourage un mode économique et écologique de déplacement et, comme d'autres programmes notamment développés au sein des établissements scolaires, il promeut la pratique d'une activité physique régulière auprès des plus jeunes qui sont exposés aux risques liés à la sédentarité ;
- **un enjeu de développement de la pratique d'activité physique et sportive durable** en visant l'augmentation de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024. Jugée comme facile d'accès, cette activité permet également aux jeunes de se rendre en autonomie sur les sites de leurs activités sportives.[1]

Dans le cadre du suivi des priorités gouvernementales, le Président de la République s'est engagé sur des "Objets de la Vie Quotidienne"[2] (OVQ) qui impactent directement la vie quotidienne des Français et qui nécessitent un engagement politique et opérationnel important pour que les résultats se concrétisent. Le SRAV s'inscrit dans l'OVQ "plan vélo" et à ce titre fera l'objet d'un bilan semestriel coordonné par les préfets de région.

Document de travail mars 2021

[1]Instruction interministérielle n° DS/DS3A/DGESCO/DSR/DGITM/2020/48 du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « savoir rouler à vélo ».
[2]circulaire n° 6117/SG et 6118/SG du 3 octobre 2019

Quelques éléments de contexte pour la Loire-Atlantique :

Les opérateurs du SRAV

Le maillage territorial des opérateurs du SRAV est très irrégulier dans le département. Le nord-est et le sud-ouest ne comptent par exemple qu'un seul opérateur.
Il existe aujourd'hui moins de 30 opérateurs référencés en Loire-Atlantique.

Le comité départemental de cyclisme possède un réseau de cadres formés au dispositif et quelques salariés dans les clubs qui mettent en place des cycles. L'agent de développement (emploi soutenu par l'ANS) est référent.

L'agglomération nantaise accueille un opérateur très actif : l'association "Place au vélo" qui travaille en partenariat avec plusieurs collectivités.

Un diagnostic détaillé se trouve en annexe 1 de la charte

Acteurs concernés par le déploiement :

- L'Etat représenté par le préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique ;
- L'association des maires de la Loire-Atlantique ;
- Le mouvement sportif investi dans le SRAV, représenté par le comité départemental olympique et sportif de la Loire-Atlantique ;
- Le secteur privé du cycle (opportunité et identification en cours) ;
- Le secteur des mutuelles, incluant les signataires nationaux -MAIF et MGEN- (opportunité et identification en cours) ;
- Des représentants des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire engagés dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- Les associations locales de promotion de la pratique du vélo (identification en cours en imbrication des autres partenaires concernés), l'ADEME et les structures relatives à la défense de l'environnement au niveau départemental (identification en cours) ;

Un listing détaillé des acteurs de ce comité de pilotage et des opérateurs se trouve en annexe 2 de la charte. Il pourra être utilement complété par toute ressource locale identifiée suite au diagnostic.

Objectifs et engagements déclinés à horizon 2022 :

- Engagement de l'Etat dans le département

Service public en charge des politiques jeunesse et sports :
Un référent départemental a été désigné pour suivre le déploiement du dispositif dans le département : Frédéric ARINO, conseiller d'Animation sportive au SDJES (DSDEN)

Coordination de sécurité routière :

Document de travail mars 2021

La coordination sécurité routière propose gratuitement des ateliers de prévention à la sécurité routière. Grâce à un réseau d'une quarantaine de bénévoles des interventions sont possibles dans les entreprises, les établissements scolaires et de centres de formation, les collectivités et les associations. Du matériel pédagogique peut également être prêté gratuitement : radar pédagogique, piste vélo par exemple.

- Engagements du Conseil départemental de la Loire-Atlantique

La collectivité départementale est très investie sur la thématique. Le plan d'action 2017 2027 « La Loire-Atlantique à vélo » se décline autour de 4 ambitions :

1. Créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique ;
2. Le Département, une collectivité engagée en faveur du vélo ;
3. Favoriser l'usage du vélo en Loire-Atlantique ;
4. Développer et animer un réseau d'acteurs à l'échelle départementale.

Le Conseil départemental, peu investi pour le moment dans l'apprentissage du vélo pour la tranche d'âge visée par le SRAV, est néanmoins engagée pour la classe d'âge des collégiens.

Le Département possède également une piste d'initiation mobile.

Calendrier :

2020 :

- Identification des acteurs investis – pré diagnostic

2021 :

- Proposition de charte départementale aux acteurs de Loire-Atlantique (février 2021)
- Réunion du 1er comité de pilotage, signature de la charte (mars 2021)
- Constitution d'un réseau d'acteurs locaux
- Diagnostic départemental partagé
- Déploiement du dispositif au sein des écoles et ACM du département
  - Mettre en œuvre la sensibilisation à l'attention des personnels
  - Mettre à disposition un réseau d'intervenants experts
  - Former des animateurs
- Renforcement du maillage territorial des opérateurs existants
  - S'appuyer sur les opérateurs labellisés et leurs bonnes pratiques
  - Identifier les freins à la délivrance de l'attestation
  - Uniformiser les pratiques en s'appuyant sur les outils SRAV
  - Construire une formation locale pour les enseignants (ETAPS, STAPS, CPC, professeur des écoles, BP JEPS…)

2022 :

- Animation de réseau : création de groupes techniques d'échanges de pratique
- Favoriser l'insertion sociale à travers la pratique du vélo
- Création d'un document ressources pour déployer le dispositif incluant la valorisation des bonnes pratiques
- Poursuite du déploiement du dispositif au sein des écoles et ACM
- Étendue du maillage territorial des opérateurs
  - Mise en œuvre d'une formation locale pour les enseignants (ETAPS, STAPS, CPC, professeur des écoles, BP JEPS…)

Document de travail mars 2021

- S'appuyer sur les ETAPS des collectivités territoriales
- Accompagner la labellisation de nouveaux opérateurs locaux (publics et privés)

Évaluation annuelle des objectifs et engagements :

Les objectifs et engagements, ci-dessus organisés dans le temps, seront évalués trimestriellement grâce aux indicateurs suivants sur la base des interventions saisies et attestations délivrées enregistrées au niveau départemental sur l'application :

« https://www.savoirrouleravelo.fr/intervenant/ ».

1. Nombre d'attestations délivrées
2. Nombre d'opérateurs (public /privé)
3. Répartition des opérateurs et des personnes formées dans le département (notion maillage)

Gouvernance :

Les signataires de la présente charte sont réunis dans une instance dénommée « Comité de pilotage du savoir rouler en vélo en Loire-Atlantique ». Cette instance fonctionne sous la coordination du préfet de département qui missionne le service public en charge de la jeunesse et des sports pour son animation et son pilotage. Cette instance co-présidée par le préfet et le DASEN, s'appuie sur groupe technique opérationnel, volontairement restreint pour plus d'efficacité (composé de techniciens issus des organismes signataires), chargé de porter les actions.

Le comité de pilotage a pour mission de déployer le SRAV dans le département et de coordonner l'intervention des différents acteurs concernés[3].

Le comité de pilotage se laisse la possibilité d'associer à ses projets des partenaires (élus locaux, associations du champ éducatif,…) non signataires de la charte mais susceptibles d'alimenter les travaux du comité.

De la même façon, en fonction des axes de travail priorisés annuellement, le groupe technique pourra s'adjoindre toute personne qualifiée pour l'aider à mettre en œuvre son plan d'actions.

Reconduction :

La présente charte est signée pour une durée initiale de deux ans, au terme de laquelle les partenaires signataires procéderont à une évaluation des conditions de sa mise en œuvre et de ses effets. Au-delà de cette période initiale, la charte sera reconduite tacitement chaque année. Toute modification nécessitera l'accord de chaque signataire.

Chaque signataire de la présente charte pourra librement décider de renoncer à son engagement. Il devra en informer les autres partenaires au moins 30 jours avant la date de prise d'effet de cette décision.

Une réunion du comité de pilotage départemental sera dès lors organisée par les autres partenaires afin de définir la conduite à tenir et le devenir des objectifs de la charte.

[3]Instruction interministérielle n° DS/DS3A/DGESCO/DSR/DGITM/2020/48 du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « savoir rouler à vélo ».

Document de travail mars 2021

Les signataires de la charte SRAV :

Préfet de Loire Atlantique :

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire Atlantique :

ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Conseil départemental de Loire Atlantique :

Loire Atlantique

Association des maires de France Loire Atlantique :

AMF

Comité départemental olympique et sportif de Loire Atlantique :

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
LOIRE ATLANTIQUE

Union générale sportive de l'enseignement libre de Loire Atlantique :

UGSEL

Union nationale du sport scolaire de Loire Atlantique :

UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

Union sportive de l'enseignement du premier degré Loire Atlantique :

usep

Document de travail mars 2021

Union française des œuvres laïques d'éducation physique Loire Atlantique :

Association prévention routière direction régionale Bretagne / Pays de la Loire :

Place au vélo Nantes représentant la fédération française des usagers de la bicyclette :

Comité départemental de cyclisme de Loire Atlantique :

Comité départemental de cyclotourisme de Loire Atlantique :

Comité départemental de triathlon de Loire Atlantique :

Représentant des moniteurs cyclistes français en Loire Atlantique :

Mutuelle générale de l'Éducation nationale :

Document de travail mars 2021

Les partenaires associés :

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

ANDES

Andiss

Nantes Métropole

UNION SPORT & CYCLE

MON VÉLO EST UNE VIE. Partageons la route !

la ligue de l'enseignement un avenir par l'éducation populaire

les francas

CEMÉA

accoord

UFCV

SCOUTISME FRANÇAIS

Aroéven

leo lagrange FÉDÉRATION

MAIF

CREPS PAYS DE LA LOIRE

UFR Staps

Document de travail mars 20